

Laure Beeckman BAB1  
Droit

# Histoire du droit et des institutions

Les remparts et le château de Binche



## **Table des matières :**

<b>Table des matières</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	2
<b>Partie I – Marie de Hongrie, un instrument politique</b> .....	4
a. <b>Mariage de Marie de Hongrie</b> .....	4
b. <b>Gouvernante générale des Pays-Bas</b> .....	4
<b>Partie II – Le domaine de Binche</b> .....	5
a. <b>Donation du domaine de Binche et de la seigneurie de Turnhout à Marie de Hongrie</b> .....	5
b. <b>Construction du Palais</b> .....	6
c. <b>Les fêtes de 1549</b> .....	7
<b>Partie III - L’implication militaire de la reine douairière à Binche</b> .....	9
a. <b>Le siège de 1543</b> .....	9
b. <b>La mise à sac de Binche en 1554</b> .....	10
<b>Partie IV - Une femme de culture et de savoir</b> .....	12
<b>Conclusion</b> .....	12
<b>Annexe 1 et Annexe 2</b> .....	13
<b>Annexe 3 et Annexe 4</b> .....	14
<b>Annexe 5</b> .....	15
<b>Annexe 6</b> .....	16
<b>Annexe 7</b> .....	17
<b>Annexe 8</b> .....	19
<b>Annexe 9</b> .....	20
<b>Annexe 10</b> .....	21
<b>Annexe 11 et Annexe 12</b> .....	22
<b>Annexe 13 et Annexe 14</b> .....	23
<b>Bibliographie</b> .....	24

## **Introduction :**

Binche, cette citée reconnue dans le monde entier pour son carnaval possède un autre trésor, ses remparts. En effet, c'est l'une des rares villes à avoir conservé son enceinte médiévale en bon état. Leur origine remonte à l'époque des comtes du Hainaut et de la construction du castrum de Binche par Baudouin IV, comte de Flandre et de Hainaut au XII<sup>ème</sup> siècle.

En effet, ce dernier prit le pouvoir en 1125. Il construisit de nombreuses forteresses à des endroits stratégiques, afin d'augmenter sa puissance et repousser les possibles attaques des comtés voisins, ce qui lui vaudra son surnom : le « bâtisseur »<sup>1</sup>. Il bâtit ainsi la forteresse de Binche<sup>2</sup> vers l'an 1147<sup>3</sup>. La ville avait une position avantageuse par rapport à la frontière avec le pays de Liège, dépourvue de tout édifice de protection militaire. Binche devint alors une place forte avec un castrum, également appelé « la Salle » ou encore « l'*hostel* de la Salle »<sup>4</sup>.

Lors de la création de cette forteresse, Binche fut séparé en deux sections distinctes pour la perception des revenus dus au comte du Hainaut. La première section se composait de la ville nouvellement créée. La seconde, qui portait le nom d'allouet ou d'alleu de Binche, comprenait les villages et hameaux de Waudrez, Waudriselle, Bruille, Matée, Lustre, Fantegnies, Buvrines et Mont-Sainte-Genève<sup>5</sup>.

Baudouin VI de Constantinople succéda à Baudouin IV en 1171. Baudouin VI rédigea une charte en 1198 accordant une série d'avantages aux habitants de l'alleu de Binche<sup>6</sup>. La ville devint de plus en plus prospère et acquiert une certaine importance politique.

Au cours des siècles, les fortifications furent agrandies et améliorées pour répondre à l'accroissement militaire, politique et économique de la ville. Jeanne de Constantinople, Comtesse de Hainaut de 1205 à 1244, agrandit le territoire de Binche et élargit ses remparts qui atteignirent leur tracé actuel<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> ANSION FRÉDÉRIC, *Binche au fil de l'Histoire*, Binche, lucpire éditions, 2014, p.18.

<sup>2</sup> Annexe 1 et 2

<sup>3</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.240.

<sup>4</sup> *ibid.*, p.225.

<sup>5</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.350.

<sup>6</sup> ANSION FRÉDÉRIC, *Binche au fil de l'Histoire*, Binche, lucpire éditions, 2014, p.18.

<sup>7</sup> Annexe 3 et 4

A cette époque également, Binche possédait une « Table des Lombards », maison de change destinée à faciliter les transactions commerciales. Des gens de toute la prévôté se rendaient alors à Binche, devenu un grand centre économique<sup>8</sup>.

Afin de veiller au maintien des droits et des intérêts du comte au sein de la forteresse, un châtelain était choisi parmi ses seigneurs. Le châtelain possédait des attributions plutôt militaires que civiles ; une garnison était donc placée sous ses ordres. Il pouvait demander de l'aide aux châtelains subalternes ainsi qu'aux seigneurs terriers ou féodaux placés dans la circonscription territoriale, alors appelée châteltenie. La fonction de châtelain sera héréditaire jusqu'au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle.

Le prévôt, également représentant du prince, possédait quant à lui le pouvoir militaire, exécutif et judiciaire. Sa tâche était donc de faire « *droit, loy, raison et justice* » à quiconque en formulait la demande. Il prenait ainsi part au jugement des jurés, prononçait les peines, faisait respecter la loi... La justice était très sévère à l'époque, la peine de mort n'était pas rare et souvent, le jugement n'était que partiel. Dans sa tâche, le prévôt était aidé de sept jurés et six conseillers, représentant la magistrature communale. Ceux-ci étaient issus de la bourgeoisie et devaient veiller aux intérêts généraux de la commune. Les jurés avaient également des attributions judiciaires, mais seulement avec l'intervention du prévôt et sur des transactions civiles. Les affaires plus graves étaient donc réservées au prévôt seul. En vertu de son caractère politique, la magistrature communale pouvait envoyer deux députés à l'assemblée des Etats du Hainaut<sup>9</sup>.

Comme toute ville fortifiée, le système défensif était sous la responsabilité des compagnies militaires. Ces corps possédaient un nombre de membres limités et étaient régis par des statuts sévères où seules les personnes irréprochables pouvaient y être intégrées. Les membres devaient prêter serment et étaient tenus de respecter le règlement ainsi que d'effectuer leur service militaire et de venir en aide à leur prince ou seigneur en temps de guerre. La ville de Binche était composée de trois corps : les arbalétriers, les archers et les arquebusiers<sup>10</sup>.

C'est au 16<sup>ème</sup> siècle que Binche atteint son apogée, lorsque le domaine fût donné à Marie de Hongrie par son frère, Charles Quint. Nous allons donc observer ce que la reine douairière a pu apporter à Binche ainsi que l'importance que la ville a eu dans sa stratégie politique.

---

<sup>8</sup> ANSION FRÉDÉRIC, *Binche au fil de l'Histoire*, Binche, Lucpère éditions, 2014, p.18.

<sup>9</sup> DELPORTE NORBERT, *Binche et la région à travers les âges*, Anderlues, Imprimerie J.-M. Samain, 1937, p.77.

<sup>10</sup> DURIEUX GUY, *Les remparts de la ville de Binche*, Binche, ip Editions, 2005, p.103.

## **Partie I – Marie de Hongrie, un instrument politique :**

### **a. Mariage de Marie de Hongrie :**

Le grand-père paternel de Marie de Hongrie, Maximilien d'Autriche en fit un instrument politique dès son plus jeune âge. En effet, Marie fût mariée à Louis, prince héritier de Hongrie alors qu'elle n'avait que 10 ans<sup>11</sup>. Ce mariage servit à la politique de son grand-père, Maximilien d'Autriche, qui voulait associer la Hongrie à la dynastie des Hasbourg afin d'unir les trônes d'Autriche et d'Autriche<sup>12</sup>. Les époux n'ont pu profiter de cette alliance que pendant une courte période. En effet, Louis de Hongrie tomba sur le champ de bataille de Moharcz, face aux Turcs<sup>13</sup>.

### **b. Gouvernante générale des Pays-Bas :**

En 1530, à la mort de Marguerite d'Autriche, Charles-Quint nomma sa sœur, Marie de Hongrie, veuve du roi Louis II de Bohême et de Hongrie, au gouvernement général des « provinces belgiques ». Charles-Quint connaissait le peu d'expérience de sa sœur, qui manqua d'ailleurs de refuser ce poste. Elle céda finalement pour « faire plaisir » et son frère lui conféra donc moins de pouvoirs que ceux de Marguerite d'Autriche au vu de sa novicité. Marie de Hongrie promulgua des édits, mais avec l'assistance du Conseil d'Etat, du Conseil privé et du Conseil des Finances<sup>14</sup>.

A cette époque, la conception féodale du pouvoir s'écartait de plus en plus mais la noblesse conservait cependant une forte présence dans les fonctions de gouvernement<sup>15</sup>.

La réserve et la fermeté de la régente ne la firent pas toujours aimer du peuple et elle n'eut jamais la popularité de Marguerite, mais sous son gouvernement, les Pays-Bas jouissaient d'une relative autonomie politique et du respect des spécificités régionales.

Son règne signifia également une longue période de paix, de prospérité économique, intellectuelle et artistique<sup>16</sup>.

---

<sup>11</sup> HOREMANS J.-M., *Le Missel de Mathias Corvin et la Renaissance en Hongrie*, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1er, 1993, p.86.

<sup>12</sup> CORDIER FRÉDÉRIC, *Binche : 2000 ans d'histoire*, Jumet, ip Edition, 2000, p.46.

<sup>13</sup> DE BOOM G., *Marie de Hongrie*, Bruxelles, Renaissance du livre, 1956, p.35-36.

<sup>14</sup> CORDIER FRÉDÉRIC, *Binche : 2000 ans d'histoire*, Jumet, ip Edition, 2000, p.49.

<sup>15</sup> *ibid.*, p.49.

<sup>16</sup> *ibid.*, p.46.

Cette prospérité était cependant accompagnée d'une profonde subsistance des superstitions populaires, justifiée par le manque d'information du clergé rural avant la Contre-Réforme<sup>17</sup>. En effet, avant cet événement, le clergé rural était rarement alphabétisé et souffrait donc d'un réel manque de savoir.

Marie de Hongrie exerça avec cœur sa double mission ; renforcer l'autorité de Charles Quint et combattre l'hérésie protestante.

Son gouvernement va marquer l'évolution de la politique gouvernementale dans un sens de plus en plus dynastique et européen. Elle fut souvent découragée et demanda décharge de sa mission, mais Charles Quint refusa catégoriquement.

Marie de Hongrie se retira finalement des affaires gouvernementales en 1558, juste après son frère qui abdiqua le 25 octobre 1555. La gouvernance des Pays-Bas revint donc à Philippe II qui prêta serment à Bruxelles dans le palais de Coudenberg<sup>18</sup>.

## **Partie II – Le domaine de Binche :**

### **a. Donation du domaine de Binche et de la seigneurie de Turnhout à Marie de Hongrie :**

La régente assista assidument son souverain dans ses projets ce qui lui permit d'obtenir sa confiance et sa reconnaissance. Il la récompensa en la comblant d'honneurs et de biens, notamment en lui accordant en apanage viager, dans ses lettres patentes de mars 1545<sup>19</sup>, le domaine de Binche et la seigneurie de Turnhout<sup>20</sup>. Cette donation permettait également à Charles-Quint de s'acquitter de certains arriérés de la dot de sa sœur, qu'elle réclamait<sup>21</sup>.

Cette région était particulièrement riche en gibier, ce qui ravit la régente, qui appréciait beaucoup la chasse et les courses à cheval.

Ce domaine, très étendu, offrait également des revenus non négligeables provenant des terres, bois, fermes, taxes<sup>22</sup>...

---

<sup>17</sup> CORDIER FRÉDÉRIC, *Binche : 2000 ans d'histoire*, Jumet, ip Edition, 2000, p.49.

<sup>18</sup> HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

<sup>19</sup> Annexe 7

<sup>20</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.252.

<sup>21</sup> HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

<sup>22</sup> PIRET ETIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM, p.17.

Le 7 avril elle institua par lettres patentes, en qualité de receveur de son nouveau domaine, son conseiller Philippe du Terne, qui exerça cette charge jusqu'en 1559<sup>23</sup>. Philippe du Terne collaborait ainsi avec le prévôt de Binche, Philippe de Namur<sup>24</sup>.

Les comptes du domaine, rédigés par Philippe du Terne, témoignent des séjours de la régente à Binche, où elle se réunissait avec son conseil et recevait des princes et seigneurs. Ainsi, le 6 mai 1546, elle reçut le prince-évêque de Liège afin de discuter d'une convention quant à la construction d'une forteresse près de Mariembourg et la cession de terrain nécessaire à prendre sur la seigneurie d'Herstal. D'autres statuts et ordonnances de l'empereur furent encore arrêtés à Binche (comme la restauration de la discipline dans le monastère de Denain, près de Valenciennes)<sup>25</sup>.

### **b. Construction du Palais :**

Marie de Hongrie décida de remplacer le vieux château de Binche, délabré et abandonné, par un palais somptueux dans le style renaissance<sup>26</sup>, digne de sa magnificence et de l'opulence de sa cour. Elle pouvait se permettre un tel édifice grâce à l'essor économique des Pays-Bas. La démolition s'effectua dans le courant de l'été 1545. Ce commencement précipité des travaux traduit l'envie de Marie de Hongrie de recevoir avec prestige l'empereur et son fils lors de leur visite des provinces des Pays-Bas<sup>27</sup>.

La reine douairière prit soin de nommer deux « *commis à la supérintendance et conduite de ses ouvraiges* » qu'elle choisit parmi ses officiers (François Cambier, sommelier de son hôtel et Gilles de la Samme, trésorier des chartes du Hainaut et bailli des fiefs de Binche)<sup>28</sup>. Les matériaux récupérés du vieux bâtiment furent, soit revendus par ces « *commis aux ouvraiges* », soit réutilisés pour les fondations du nouveau palais<sup>29</sup>.

Pour son projet, elle fit appel à de grands artistes et maîtres maçons du monde entier ; rien ne devait être laissé au hasard. Le montois Jacques du Broeucq fut nommé architecte après une entrevue avec la régente. Elle lui ordonna également la construction d'un pavillon de chasse et l'aménagement d'un parc sur les terre de Morlanwelz<sup>30</sup>. La reine accorda des avantages

---

<sup>23</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.252.

<sup>24</sup> CORDIER FRÉDÉRIC, *Binche : 2000 ans d'histoire*, Jumet, ip Edition, 2000, p.49.

<sup>25</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.108-109.

<sup>26</sup> PIRET ÉTIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM, p.17.

<sup>27</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.253.

<sup>28</sup> *ibid.*, p.253.

<sup>29</sup> *ibid.*, p.251.

<sup>30</sup> PIRET ÉTIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM, p.17.

pécuniers à son architecte : il perçut un salaire pour ses plans et des indemnités pour ses vacations et pour ses frais de voyages, mais également un traitement fixe et annuel de 200 carolus d'or, à dater du 12 mai 1545. En contrepartie il devait participer à la direction de tous les projets entrepris par ordre de la régente, en Hainaut<sup>31</sup>.

Marie de Hongrie n'oublia pas qu'une bonne administration financière était essentielle pour mener à bien son projet. Elle compta tout d'abord, en vertu d'une commission datée du 18 septembre 1545, sur les services de Philippe du Terne, receveur de son domaine, pour la comptabilité générale. Par ses lettres patentes du 1er juillet 1547, Marie de Hongrie chargea deux commissaires (maître Laurent Longrin, conseiller et commis des finances de l'empereur, et Gilles de la Samme), de procéder à la vérification, de manière annuelle, des comptes de Philippe du Terne<sup>32</sup>.

Afin d'agrandir l'espace pour la construction du nouveau palais, l'empereur acquit un terrain contigu par arrentement<sup>33</sup>.

Les « *commis aux ouvraiges* » rassemblèrent les matériaux manquant pour commencer le chantier et la construction commença dans le courant du mois de décembre 1545 et du début de l'année 1546<sup>34</sup>.

La princesse, toujours aussi empressée de recevoir son frère, ne recula devant aucun sacrifice pécunier et ne ménagea aucun moyen en son pouvoir pour accélérer le chantier. Partout où elle séjournait (Bruxelles, Malines, Turnhout, Hollande...) elle recevait les derniers rapports de l'avancement des travaux. Les principaux aménagements furent terminés en août 1549<sup>35</sup>.

### **c. Les fêtes de 1549 :**

Charles-Quint et son fils, Philippe II, de retour d'Espagne, entrèrent finalement à Binche le 22 août 1549, suivis d'un immense cortège<sup>36</sup>. Philippe II fut reçu en tant que futur souverain des Pays-Bas<sup>37</sup>. En effet, Charles Quint avait pour projet de consolider l'union entre les provinces

---

#### Annexe 8

<sup>31</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.253-255.

<sup>32</sup> *ibid.*, p.255-256.

<sup>33</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.256-257.

<sup>34</sup> *ibid.*, p.256-257.

HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

<sup>35</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.269-270.

<sup>36</sup> *ibid.*, p.109.

<sup>37</sup> *ibid.*, p.270.

des Pays-Bas, d'en faire un seul état indivisible et de le transmettre à son fils. Marie de Hongrie soutint, encore une fois, les projets de son frère<sup>38</sup>.

Marie de Hongrie reçut la cour impériale et donna lieu à de somptueuses fêtes et banquets<sup>39</sup>. L'aristocratie européenne était présente pour présenter leurs hommages à leurs souverains et célébrer les réceptions qui étaient organisées en leur honneur. La reine douairière de France, Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et de Marie de Hongrie, chassée de France par Henri II, participait également aux festivités<sup>40</sup>. Le but de ces grandes réceptions était donc avant tout politique : éblouir de prestige la noblesse des anciens Pays-Bas et présenter le prince Philippe d'Espagne afin qu'elle accepte leur futur suzerain<sup>41</sup>. Les festivités binchoises marquèrent les esprits de toute l'aristocratie européenne. De nombreux auteurs contemporains décrivent la décoration luxueuse, les nombreux divertissements et la richesse des fêtes de Binche. Brantôme dira notamment : « *Mas bravas que las fiestas de Bains* » (« Pas de fêtes plus animées et plus pittoresques que les fêtes de Binche »)<sup>42</sup>.

Au terme de ces réceptions, les travaux reprirent pour les dernières finitions. L'édifice terminé<sup>43</sup> se composait de La Grande-Salle, du Riche logis de Marie de Hongrie, du corps du logis, de la « *Buerie* » et de d'autres dépendances<sup>44</sup>.

Lors de la fin des travaux, Marie de Hongrie était au summum de la puissance et de la gloire. L'élite n'hésita alors pas à flatter la reine en admirant le palais et le domaine de l'archiduchesse, auxquels elle est très attachée<sup>45</sup>. Brantôme dira même que ces constructions « *faisoit honte aux sept miracles du monde tant renommés de l'antiquité* » (*Vie des dames galantes*, XIV<sup>ème</sup> siècle)<sup>46</sup>.

---

<sup>38</sup> *ibid.*, p.109.

<sup>39</sup> Annexe 9 et 10

MARQUET LÉON, GLOTZ SAMUEL, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données par Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont en août 1549*, Mons, Société des bibliophiles séant à Mons, 1991

<sup>40</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.110.

<sup>41</sup> PIRET ÉTIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM, p.5.

<sup>42</sup> ANSION FRÉDÉRIC, *Binche au fil de l'Histoire*, Binche, lucp ire éditions, 2014, p.25.

<sup>43</sup> Annexe 11 et 12

<sup>44</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.270.

<sup>45</sup> HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

<sup>46</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.270-271.

### **Partie III – L’implication militaire de la reine douairière à Binche :**

Marie de Hongrie possédait un véritable esprit guerrier, elle avait un don certain pour les stratégies militaires et était donc appréciées des dirigeants militaires<sup>47</sup>. Elle fut donc à la tête de nombreuses opérations militaires, notamment dans nos contrées. La reine douairière voulait s’imposer en chef militaire et protéger nos régions vulnérables. Elle n’hésita pas, à plusieurs reprises, d’octroyer des aides militaires ou financières afin de soutenir les garnisons locales, lors des batailles qui se sont déroulées à Binche, par exemple.

#### **a. Le siège de 1543 :**

En 1543, le roi de France, François 1<sup>er</sup>, mit fin à la trêve qu’il avait conclu avec Charles-Quint ; une quatrième guerre éclata alors. Le 13 juillet, Henri II, dauphin de François 1<sup>er</sup> arriva aux portes de Binche. Le comte de Roghendorff envoya une lettre à Marie de Hongrie afin de la prévenir de la nécessité de fournir une protection armée à la ville de Binche au vu de la menace des troupes françaises. La régente savait que la prise de la ville de Binche donnait la capacité aux troupes françaises de marcher facilement sur Bruxelles et Louvain, villes stratégiques. Elle ordonna donc de renforcer la garnison de la ville de Binche.

Les combats commencèrent et même la population y prit part, emportée par la vague de courage et de détermination de la garnison binchoise. Le commandant Scramme refusa la proposition de Henri II et la ville ne se rendit pas<sup>48</sup>.

Henri II ne parvint donc pas à prendre la ville et se retira le 15 juillet, mais les remparts furent fortement endommagés. Les travaux demandaient des dépenses considérables, mais il était important de reconstruire au plus vite les murs de la ville pour assurer la protection de celle-ci en cas d’un nouvel assaut. Le prévôt, les jurés et le conseil envoyèrent donc une requête<sup>49</sup> à l’empereur afin de lui exposer la situation désavantageuse de la ville. Ils conclurent en lui demandant d’envoyer des hommes qualifiés pour l’expertise des dégâts, mais surtout, ils l’implorèrent de participer au coût des travaux. La requête fut accueillie favorablement<sup>50</sup>. Marie de Hongrie ordonna même au duc d’Arschot, son cousin, d’envoyer de la poudre, de renforcer la garnison de Binche et de gratifier les soldats et habitants pour leur courage face aux troupes

---

<sup>47</sup> G. DE BOOM, *Marie de Hongrie*, Bruxelles, Renaissance du livre, 1956, p. 63 à 68.

<sup>48</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.97-102.

<sup>49</sup> Annexe 5

<sup>50</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.232-233.

françaises<sup>51</sup>. Des aides financières et matérielles de la part de l'empereur ont également été constatées. Cependant, les Binchois durent tout de même s'imposer de lourds sacrifices ; soit par l'établissement de nouveaux impôts, soit par la création de fortes rentes sur le corps de la ville<sup>52</sup>.

### **b. La mise à sac de Binche en 1554 :**

Henri II, roi de France pénétra en Hainaut en juin 1554 pour se venger de l'empereur Charles-Quint et de sa sœur. En effet, les troupes impériales avaient commis de grands dégâts en Picardie en 1552, notamment lors du siège de Metz. La régente avait ordonné au comte du Rooulx<sup>53</sup> et à ses troupes de ruiner les provinces ennemies. C'est ainsi que le domaine de Folembray, auquel le roi de France était particulièrement attaché, fut détruit<sup>54</sup>.

Les troupes françaises arrivèrent tout d'abord à Mariemont, résidence secondaire de la régente, et y mirent le feu. Beaucoup d'habitants s'enfuirent de Binche après la destruction du domaine de Mariemont. Les trésors de la ville et du palais furent mis en lieu sûr à Mons ou à Bruxelles<sup>55</sup>. Les chanoines de Saint-Ursmer, par exemple, envoyèrent à Mons les corps des saints Patrons et tous les ornements sacrés<sup>56</sup>.

Le roi de France siégea ensuite la ville de Binche le 21 juillet 1554. Dès le lendemain, une brèche fut ouverte dans les remparts de la ville, la garnison binchoise ne put y faire face longtemps, malgré tous ses efforts. En effet, l'empereur n'y avait envoyé que deux enseignes allemandes, comptant sur la robustesse des remparts pour résister jusqu'au renfort de l'armée impériale<sup>57</sup>. Henri II ne voulut pas que du sang soit versé inutilement. Les soldats et la population furent fait prisonniers ; les bourgeois et militaires hauts placés purent racheter leur liberté<sup>58</sup>. A défaut de prendre des vies, Henri II accorda le saccage de la ville à ses hommes, sans épargner le palais de la princesse<sup>59</sup>. Le roi de France fera alors noter sur les ruines cette phrase, destinée à Marie de Hongrie : « *Souviens-toi de Folembray, Royne insensée* »<sup>60</sup>.

---

<sup>51</sup> *ibid.*, p.103

Annexe 6

<sup>52</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.232-233.

<sup>53</sup> *ibid.*, p.120.

<sup>54</sup> HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

<sup>55</sup> PIRET ETIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM, p.19.

<sup>56</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.121.

<sup>57</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.122.

<sup>58</sup> *ibid.*, p.122.

<sup>59</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.271-272.

<sup>60</sup> HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

C'est l'évêque d'Arras, Granelle, diplomate et conseiller d'Etat de Charles Quint (et ensuite de Philippe II)<sup>61</sup>, avec qui la reine échangeait régulièrement du courrier, qui la prévint de la destruction de ses palais de Binche et Mariemont. Elle lui répondit le 25 juillet sans exprimer, étonnamment, des regrets particuliers quant à la destruction de son palais<sup>62</sup>. Cependant, cette attitude ne correspond pas à celle rapportée par Brantôme, qui assura que la régente s'effondra de tristesse lorsqu'elle apprit la vengeance du roi Henri II<sup>63</sup>.

Après la catastrophe, les magistrats reprirent leur fonction mais ils avaient peu de moyens pour venir en aide à la population et effectuer les travaux urgents.

Jacques du Broeucq visita la reine douairière le 11 septembre à Arras, où elle s'était recueillie, afin de lui transmettre les projets retenus par le corps municipal de Binche. Elle lui demanda une expertise de l'ampleur des travaux à effectuer d'urgence à Binche et à Mariemont. Cette expertise se fit en présence du seigneur de Peissant, des jurés et de Jacques du Broeucq<sup>64</sup>. La reine recula devant les dépenses considérables que demandaient les reconstructions. Elle ordonna seulement la restauration de la chapelle ainsi que celle de la « *Buerie* », pour en faire le logis du prévôt de Binche, Philippe de Namur, seigneur de Trivières. Le reste du palais sera laissé à l'abandon. Le domaine de Mariemont, quant à lui, finira par être entièrement reconstruit.

Afin de ramener la population, qui avait déserté la ville, et soucieux des dégâts dont était affligé le domaine de Binche, Charles-Quint accorda aux habitants des avantages par ses lettres au grand bailli de Hainaut du 15 octobre 1554<sup>65</sup>.

Cependant, la crainte et la misère ralentirent le redressement de la ville. Les jurés, témoins de cette misère et à court d'argent, renvoyèrent une requête à l'empereur qui leur permit, par ses lettres patentes du 3 août 1555, d'emprunter annuellement une somme d'argent afin de terminer la reconstruction de la ville. Plus tard, il fera encore don à la ville, personnellement, d'une somme d'argent conséquente. L'empereur avait été touché par le désastre de Binche, qui l'avait si bien accueilli en 1549<sup>66</sup>.

---

<sup>61</sup> HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868

<sup>62</sup> Annexe 13

<sup>63</sup> Annexe 14

<sup>64</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.125.

<sup>65</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.127-128.

<sup>66</sup> *ibid.*, p.128-130.

Jacques du Broeucq termina les restaurations de la ville de Binche en 1556.

#### **Partie IV – Une femme de culture et de savoir :**

Marie de Hongrie était une femme de la Renaissance, curieuse de savoir. Elle parlait plusieurs langues, était passionnée de musique et protégeait les artistes. Elle possédait également une grande collection de livres somptueux dont la plupart sont actuellement conservés à Bruxelles. Erasme la décrira comme la princesse la plus digne d'éloges de son temps<sup>67</sup>.

Ce goût pour l'art se retrouvait dans son palais. En effet, l'édifice était rempli d'œuvres et de manuscrits de grande valeur qui ornent aujourd'hui les plus grands musées européens<sup>68</sup>.

#### **Conclusion :**

Binche garda de grandes traces du passage de Charles-Quint et de sa sœur, Marie de Hongrie. Au 20<sup>ème</sup> siècle, la devise « Plus Oultre » de l'empereur fut reprise comme devise de la ville et Marie de Hongrie fut promue au rang d'héroïne binchoise.

Le folklore fut également marqué par la régente. Le mythe du Gille, trouvant son origine dans les fêtes données à Binche en 1549, commença à prendre de l'ampleur. Par la suite, des recherches scientifiques démontrèrent le non fondement de cette théorie mais, beaucoup d'habitants sont encore attachés à cette « origine » de leur figure emblématique, le Gille de Binche<sup>69</sup>.

La construction du castrum de Binche par Baudouin IV au XII<sup>ème</sup> siècle permit à la ville de devenir un grand centre économique, militaire et politique. Au cours des siècles la ville et ses remparts s'agrandirent encore d'avantage notamment grâce à des chartes garantissant des avantages aux habitants ou encore d'autres pactes et accords avec les domaines voisins.

Cependant, la ville prospéra énormément grâce à Marie de Hongrie. En effet, la reine douairière des Pays-Bas fit de son nouveau domaine un vaste lieu d'échange économique et politique.

L'Europe entière se rappelle notamment des fêtes de 1549, en l'honneur de Charles-Quint et de Philippe II. La régente laissa un grand impact sur la ville de Binche et ce, même après sa mort.

---

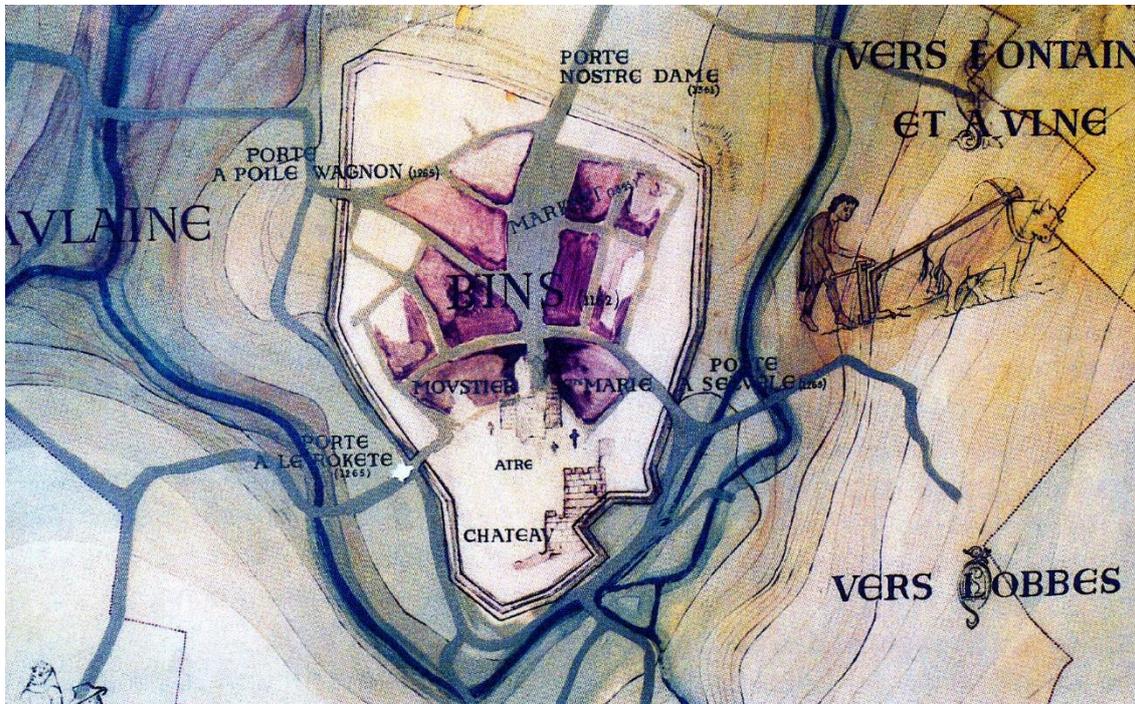
<sup>67</sup> GACHARD L.-P., « Notice sur la librairie de la reine Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, régente des Pays-Bas », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, t. 10, Bruxelles, La Commission, 1845, p.224-226.

<sup>68</sup> LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p.270-271.

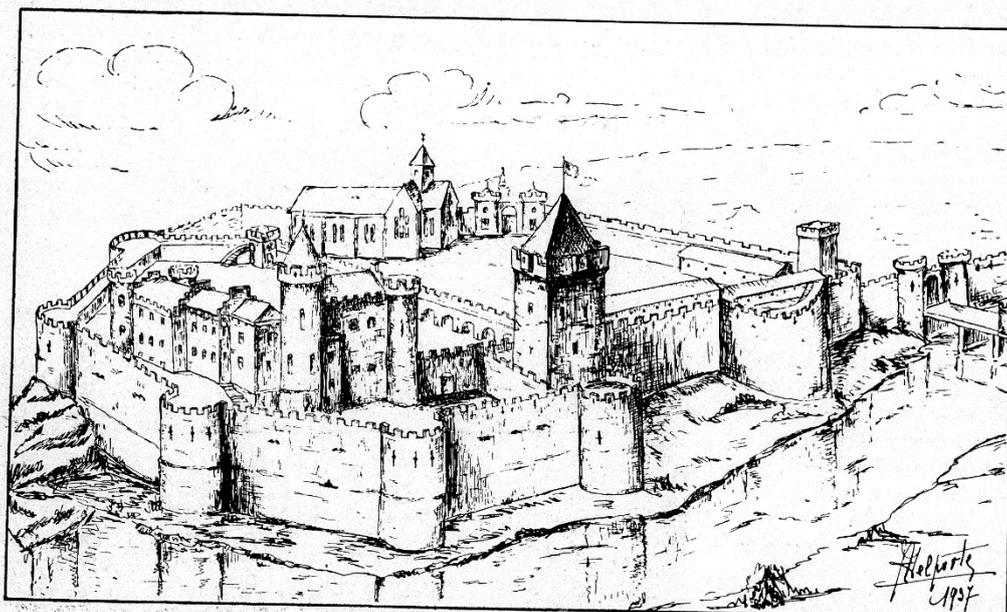
<sup>69</sup> PIRET ETIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM, p.7.

**Annexes :**

Annexe 1 – Essai de reconstitution du tracé de la première enceinte (Dessin et peinture de SUZANNE PLETINCKS d'après des données historiques de SAMUEL GLOTZ, in *Les remparts de la ville de Binche*, GUY DURIEUX, Binche, ip Editions, 2005, p20).

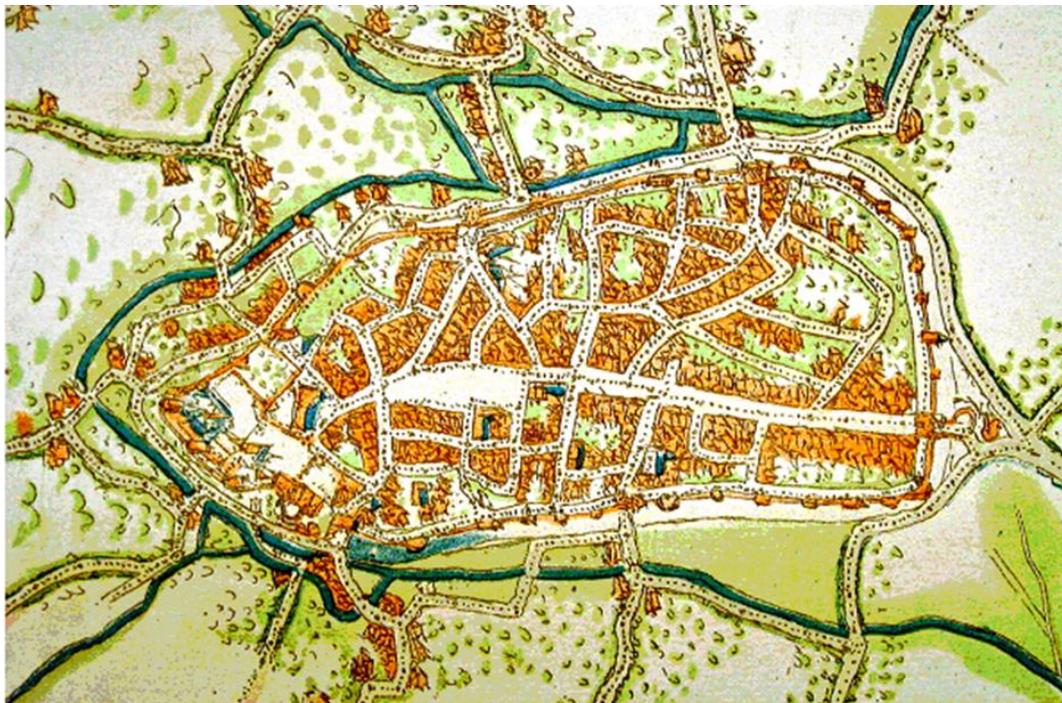


Annexe 2 – Essai de reconstitution de l'ancien castrum des Comtes de Hainaut (Aquarelle de l'architecte E. DEVREUX, in *Binche : son histoire par les monuments*, ETIENNE PIRET, NM, p8).

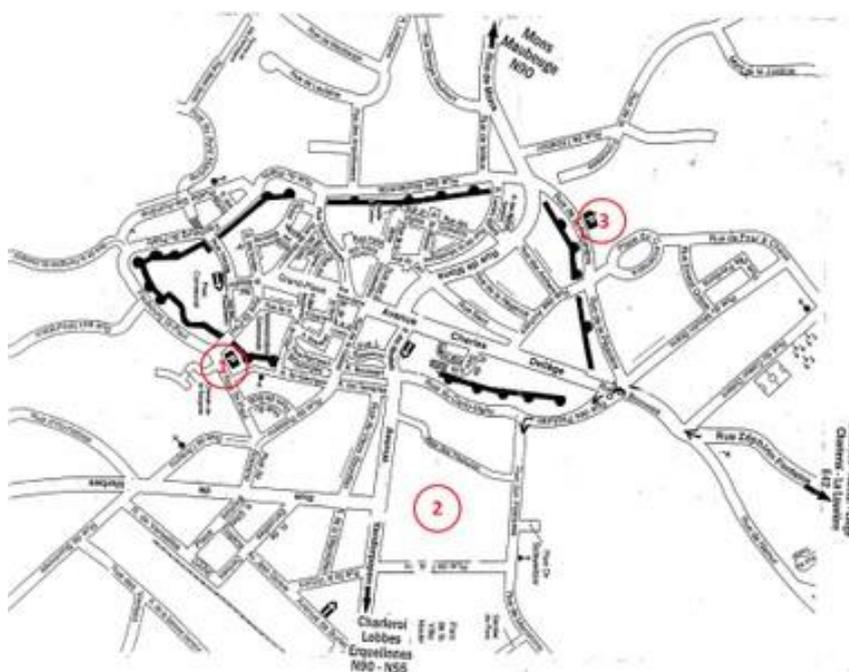


Essai de reconstitution de l'ancien castrum des Comtes de Hainaut.

Annexe 3 – Plan de Binche au XI<sup>ème</sup> siècle (JACQUES DE DEVENTER, Le plan de Binche par Jacques de Deventer pour Philippe II (1545-1565), Retrieved from : <http://tavaubinche.blogspot.be/2017/02/le-plan-de-binche-par-jacques-de.html>, consulté le 13/12/2017).



Annexe 4 – Plan actuel de la ville de Binche (Ville de Binche, *Plan Binche*, Retrieved from : <http://www.binche.be/interne/images-1/photos-vie-pratique/PLAN%20BINCHE.jpg/view>, consulté le 13/12/2017).



Annexe 5 - Requête du magistrat de Binche à l'empereur Charles-Quint, au sujet de la réparation des remparts de cette forteresse (THÉOPHILE LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p601-602).

VII.

*Requête du magistrat de Binche à l'empereur Charles Quint, au sujet de la réparation des remparts de cette forteresse.*

Novembre 1543.

A l'empereur,

Remonstrent en toute humilité, voz très humbles et très obéissans vassal, serviteurs et subgetz, les prévost, jurez, conseil et toute la communauté de vostre ville de Binch, comme au mois de juilliet dernier passet, il a pleut à nostre Seigneur, plus par miracles que par forces humaines, dont lad. ville a esté providemment pourveue, la garder et préserver contre les forces du roy de Franche, de sorte que les ennemis, après y avoir fait leurs efforts, sont estez constrains eulx honteusement retirer et habandonner le siège d'icelle.

Et il soit que, par les prinse de Landrechies, destruction de Maulbueuge et démolition d'Aymeries et Berlaimont, lad. ville est devenue aussi bien frontière et limitrophe au royaume de Franche, comme de tous temps elle a esté aux pays de Brabant et de Liège, contre les forches duquel royaume, sy dévatement (que Dieu ne vueille!) venoit, tant grandement à craindre qu'elle ne polroit résister sy ce n'estoit que, de bonne heure, ordre y fust donnet de la fortifyer de rempars, terres et bollewards dont elle a grands besoing, et aussy la furnir et pourveoir de quelque artillerie, pouldres et munitions y servants, affin que tous mannans et habitans le terroir d'icelle et es villes et villaiges d'environ, et pareillement plusieurs gentilz hommes et autres expérimentés en fait de guerre soient occasionnés, la nécessité venant au pays, prendre illec leur refuge et y adventurer corps et biens, meismes heu regard a sa situation et que à l'enthour d'elle n'y a nulz lieux fortifyez ny propices pour saulver le povre peuple, à laquelle fortification et provision, lesd. supplians quelque bon debvoir qu'ilz ayent pour la povreté de lad. ville, groz et excessifz despens qu'il leur a convehu soutenir durant ceste guerre et les grands

dommaiges qu'ilz ont receu tant par lesd. ennemis que aussy par le passaige des gens de guerre de Vostre Majesté, ne sauroient nullement furnir de leur propre, ains par impuissance leur conviendroit habandonner lad. ville et autres qui par elle se pouvoient préserver à la totale destruction et ruyné d'eulx et de pluseurs voz très humbles subgetz.

Pour ces raisons, lesd. remontrans, eulx confians en la singulière bènignité et clémence de Vostre Majesté, combien que ne leur sont incognuz les groz frais et despens que icelle soutient en ceste gherre, s'advenchent et prennent hardiesse de la supplier en toute parfaite humilité que luy plaise faire par gens eulx entendans en matière de fortification visiter lad. ville et deviser les ouvraiges telz qu'ilz les verront convenir.

Et, pour l'avancement desd. ouvraiges et pareillement pour faire provision d'aucune artillerie et munitions requises, ordonner quelque somme d'argent, telle que bon semblera a vostre dite impériale Majesté, et moyen de quoy lesd. supplians seront de tant plus encouragiez et animéz de faire en leur endroit tout bon debvoir de subgetz et mettre tout ce que qu'ilz ont en ce monde pour la garde d'icelle ville et conséquemment de tout ce quartier de pays et ne cesseront de pryer la divine clémence pour la longue vie et prospérité de Vostre très sacrée Majesté impériale.

Postille. En finance.

*Archives de l'Audience, Liasse 17.*

Annexe 6 – Lettre de Marie de Hongrie au duc d’Arschot, grand bailli de Hainaut (THÉOPHILE LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p597-598).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

597

V.

*Lettre de Marie de Hongrie au duc d’Arschot, grand bailli de Hainaut.*

16 juillet 1543.

Mon cousin, j’ay receu deux voz lettres escriptes ce jour-d’huy, avec le biliet en doz en la seconde, depuis laquelle j’espère avez eu la certitude de la retraicte des ennemys, de devant Binch. Parquoy est besoing d’avoir bon regard ce que présentement ilz voudroient faire. Et si d’aventure, le roy se vouloist venger de la honte que ses deux filz ont receu et y retourner seroit requis de la pourveoir, de tant plus que le s<sup>r</sup> de Trivières prévost dud. Binch, m’a adverti avoir faulte de pouldre, vous requérant que incontinent et à déligence y veuillez envoyer de la pouldre, que pourrez recouvrer à Mons, en m’advertissant quelle quantité y aurez envoyé. De là feray incontinent rendre d’ici. Aussi s’il est besoing de mettre aud. Binch plus de gens, que y veuillez aussi pourveoir.

Je fay tirer les XII enseignes qui ont esté à Wavre, vers Nyvelle, afin de ce mieulx pavoir joindre et faire reste contre les ennemys s’ilz marchent plus avant, et s’ilz se retirent, les pavoir suyvre sur la guette, et avez bien fait demander les gens de cheval estans à Valenciennes de venir vers vous à Mons; et vous assure que, si les ennemys eussent emporté Binch, ceulx de Valenciennes feussent venuz bien tard pour secourir à quartier, veu l’estonnement que y estoit.

J’escripz au conte de Reulx que suyvant mes lettres du jourd’hier, il remette dedens Valenciennes, afin d’estre plus près pour se joindre avec vous.

Et pour ce que les ennemys ne font que passer et repasser par Maubeuge, dont ilz prengnent leurs commoditez, il a semblé que ferez bien de, par personnes interposités, faire rompre le pont dud. Maubeuge, et faire bruller le quartier de delà l’eau, donnant à entendre que s’est fait par les ennemys, en

38

598

HISTOIRE DE LA VILLE DE BINCHE.

cas que ne voiés aparemment que les ennemys se retirent, dont vous ay bien voulu advertir pour en user selon que trouverez convenir.

Au surplus, mon cousin, je vous pryé faire regarder si toutes les bendes de gens d’armes estant vers vous ont leur entier nombre, et m’advertir lesquelles desd. bendes n’ont tous leurs gens et en quel nombre ilz sont présentement.

A tant, etc.

*Archives de l’Audience. Liasse 15.*

Annexe 7 – Transport par l’empereur à la royne d’Hongrie, régente, sa sœur, des chastel, ville, terre et seigneurie de Binch, avec haulte justice, pour en joyr le cours de sa vie durant, en toute haulteur, revenu et prouffit, et les expéditions sur ce faictes (THÉOPHILE LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p608-612).

## X.

*Transport par l'empereur à la royne d'Hongrie, régente, sa sœur, des chastel, ville, terre et seigneurie de Binch, avec haulte justice, pour en joyr le cours de sa vie durant, en toute haulteur, revenu et prouffit, et les expéditions sur ce faictes.*

20 février 1544 (1545, n. st.)

Charles, par la divine clémence, empereur des Romains, toujours auguste, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que, considérant les grands, notables et très agréables services que nostre très chière et très amée sœur, madame Marie d’Autriche, royne de Hongrie, de Bohême, etc., par nous commise régente et gouvernante en noz Pays-Bas, nous a fait depuis sadite régence, aiant en nostre absence gardé et préservé noudis pays des invasions de nos ennemis et iceulx pays augmenté et mis en repos, securté et tranquillité et fait devoir de bonne régente à très grant soing, payne, labeur et diligence, comme est notoire à chacun, dont outre la singulière affection et amour fraternelle que naturellement lui portons, nous sentons et cognoissons grandement tenu et obligiet à elle; Nous, pour ces causes et aultres justes et raisonnables considérations à ce nous mouvans, désirans aucunement l’en rémunérer, avons à nostre dite sœur la royne de nostre propre mouvement, auctorité et puissance absolue, pour nous, noz hoirs et successeurs contes et contesses de Haynnau, donné, accordé, cédé, délaissé et transporté, donnons, accordons, cédon, délaissions et transportons, de grâce spéciale, par ces présentes, noz ville, chastel, terre et seigneurie de Bins, leurs appartenances et deppendances, ainsi qu’elles se comprennent et extendent en toute justice haulte, moienne et basse, mere et mixte impéré, collation de bénéfices, donations d’offices, pretz, bois, pastures, terres labourables, cens, rentes, chasses, garennes, fours, moulins, rivières, viviers, estangs, vinaiges,

et quantes fois que bon luy semblera descharger, rachepter et applicquier au demaine dudit Bins toutes et chacunes les parties de demaine que par ci-devant ont esté aliénées et engaigées, ensamble les rentes vendues sur iceluy demaine, en rerdant les deniers capitaux d’icelles venditions et aliénations lesquelles parties ainsi par nostredite sœur rachetées après son trespas retourneront à nous ou nos hoirs et pourra nostredite sœur se bon luy semble chargier lesdites parties rachetées de telle rente ou autant de deniers comptant qu’elle aura payé et deboursé pour ledict rachat. Si donnons en mandement à noz amez et féaulx les chief présidents et gens de noz privé et grant consaulx, grant bailly de Haynnau et gens de nostre conseil à Mons, les chiefz, trésorier général et commis de noz demaines et finances, président et gens de noz comptes à Lille, grant bailly des bois, receveur général de Haynnau, et à tous aultres noz justiciers et officiers cui ce regardera, leurs lieutenans et chacun d’eulx endroit soy et si comme à luy appertendra, que, de noz présente grâce, donation, cession, délaissement, transport et consentement et de tout le contenu en cestes ilz facent, seuffrent et laissent nostredite sœur la royne le cours de sa vie durant comme dit est plainement et paisiblement joyr et user, sans luy faire mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné trouble ou empeschement au contraire. En procédant par lesdis de noz finances à la vérification et par lesdis de noz comptes à l’entérinement de cesdites présentes selon leur forme et teneur, nonobstant les constitutions, ordonnances et deffences faictes à diverses foiz sur le fait et restriction de l’aliénation, augmentation et réintégration de notre demaine, contenant entres aultres choses que nous ne sourrions donner ne aliéner aucunes parties de nostredit demaine, les seremens, obligations et promesses faictes par lesdis de noz finances et de noz comptes et aultres noz officiers, pour l’entretènement et observance de nosdites constitutions, ordonnances et deffences, lesquelles pour les regardz et raisons que dessus ne voullons avoir lieu ne sortir

fourraiges, tonlieux, assennes, droictz d’aubénité, de mortes mains, fourfaictures et confiscations avecq tous et quelzconques aultres droictz, membres et partie, et demaine, et revenus y appartenans, sans riens y réserver, fors seulement nos aydes, ressort et droict de souveraineté. Pour par nostredite sœur la royne en joyr et posséder le cours de sa vie durant tant seulement, en toute telle haulteur, auctorité, prouffit et revenu que nous en avons joy et joyssons encorres à présent, laquelle haulteur et auctorité elle sera tenue garder et faire garder sans y laisser contrevenir ou l’enfreindre, lui octroiant et accordant qu’elle puist et pourra prendre et appréhender la possession et joyssance de nosdites ville, chastel, terre et seignourie de Bins, ensamble des membres et partie de demaine, revenu et tous aultres droictz, quelzconques et appartenens dessus spécifiez dès le premier jour de janvier derrain passé. Veullant et ordonnant que déslorenavant noz officiers tant de justice que de receipte dudit Bins et des membres et parties de demaine y appartenans, notre grant bailly des bois de Haynnau, son lieutenant et nostre receveur général dudit Haynnau, porteur de marteaux, et aultres officiers de nosdis bois de Haynnau, ayant à eulx déporté de l’exercice de leurs estatz et offices et entremises ès meltes dudit Bins, appartenances et deppendances, et en laissent convenir ceux que nostredite sœur y commetra. Et à cest effect, avons dès maintenant pour lors quicté, absoulz et deschargé, quictons, absolvons et deschargeons par lesdites présentes les seremens que nosdis officiers ès meltes de Bins nous ont fait à raison de leursdis estatz et offices comme aussi absolvons les gens de loy illecq vassaulx, nobles, fiefvez, bourgeois, manans et habitants du sèremement que quant à ce ilz nous doivent, veuillant aussi que doresnavant ilz congnoissent nostredis sœur la royne pour leur dame, et comme telle lui feront sèremement de fidélité, foy et hommaige et l’obéyssent le cours de sa vie durant tant seulement comme dit est. Et par dessus ce, avons consenty et consentons par cestes à nostredite sœur qu’elle pourra toutes

quant à ce présent acte aucun effect ains en tant que mestier seroit y avons dérogué et dérogon par cesdites présentes, relevant, dispensant et deschargiant par icelles lesdis de noz finances, des comptes et aultres noz officiers cui ce regardera et chacun d’eulx en son endroit des seremens, obligations et promesses dessusdites, icelles ordonnances néantmoins demourans en tous aultres cas en leur force et vigheur, nonobstant aussi quelconques autres ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences faictes à ce contraires, car ainsi nous plaist-il. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et y fait mettre notre sèel. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vingtiesme jour de février l’an de grâce mil cinq cens quarante-quatre, et de noz règnes assavoir: du Saint-Empire le vingt-cinquesme; des Espagnes, des deux Sécilles et aultres, le xxix<sup>e</sup>. Ainsi signé sous le ploy: CHARLES. Et sur le ploy estoit escript: Par l’empereur et roy, et signé du secrétaire Banc. Et sur le dos desdites lettres estoit escript ce qu’il s’ensieult: Les chiefz, trésorier général et commis des demaine et finances de l’empereur consentent en tant que en eulx est le contenu ou blancq de cestes estre furny et accomply tout ainsy par la meismes forme et manière que ledit seigneur empereur le mande et veult estre fait par icelles. Escrip soubz les seingz manuelz desdis chiefz, trésorier général et commis, le premier jour d’avril xv<sup>e</sup> quarante quatre avant Pasques. Ainsi signez: Philippes de Croy, Ruffault, H. de Cramel, Cornélis et N. Claisone.

Les président et gens des comptes de l’empereur, roy des Espagnes, archiduc d’Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandres, d’Artois, de Haynnau, etc., nostre sire, à Lille. Après avoir veu les lettres patentes de Sa Majesté, au marge desquelles cestes est attachée soubz l’un de leurs agnetz, ont icelles fait enregistrer de mot à aultre en la chambre desdis comptes ou registre des chartes y tenu, commenchant au mois de novembre mil cinq cens quarante-deux, folios lxxi et lxxii, consentons en tant que en eulx est le contenu esdites lettres

estre furny, entretenu et accomply, tout ainsy selon et par la forme et manière que sadite Majesté le veult, mande et ordonne estre fait par icelles. Actum en ladite chambre à Lille, le v<sup>e</sup> jour du mois d'avril jour de Pasques communians, l'an mil v<sup>e</sup> quarante-cinq. Soubzsigné A. Cléments.

Marie, par la grâce de Dieu, royne douaigière de Hongrie, de Bohême, etc., régente et gouvernante, etc.

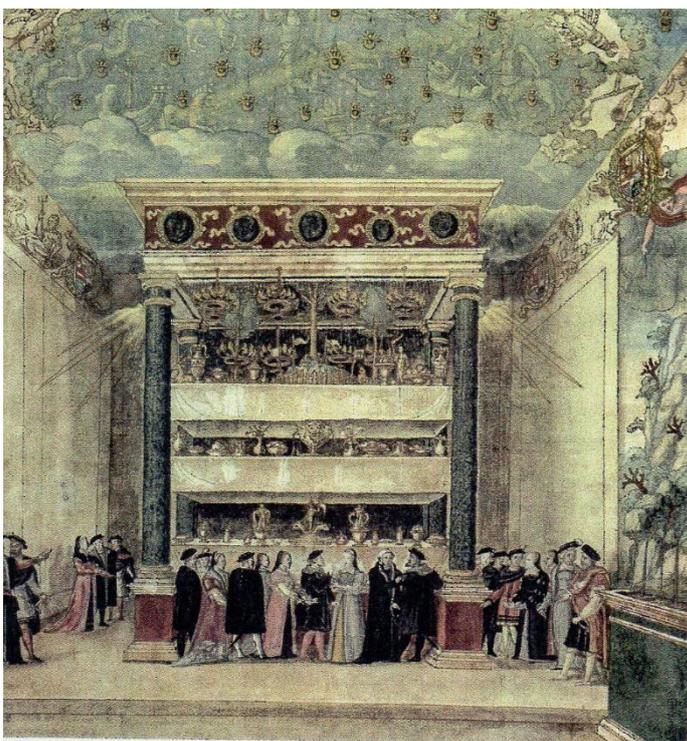
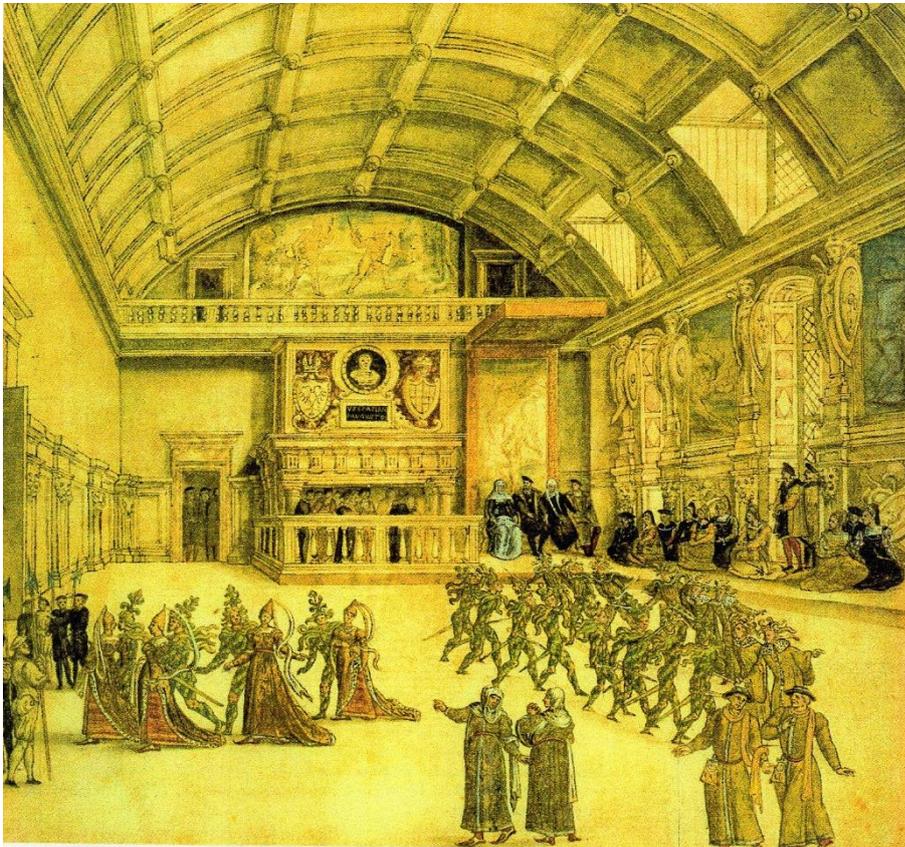
Très chers et bien amez. Nous vous envoions avec cestes les lettres de don qu'il a pleu à Sa Majesté nous faire de la terre et seigneurie de Binch, comme verrez par leur contenu. Et pour ce que devons en prendre possession avant nostre partement, nous vous requérons et de par Sadite Majesté, ordonnons que, incontinent cestes veues, nonobstant ces bons jours et toutes aultres excuses contraire, vous faictes entériner et enregistrer nosdis lettres ainsi qu'il appertient et que en semblable cas l'on est accoustumé de faire, et icelles lettres nous revirons par ces porteurs pour estre de retour en ces festes, sans y faire faulte et vous nous ferez plaisir. A tant, très chiers et bien amez, nostre Seigneur soit garde de vous. De Binch, ce iiii<sup>e</sup> jour d'avril xv<sup>e</sup> XLV. Ainsi soubzscript: MARIE et signé du secrétaire Loets. Et superscript: A noz très chiers et bien amez les président et gens des comptes, à Lille.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, A LILLE, chambre  
des comptes, 24<sup>e</sup> registre des chartes, B, n<sup>o</sup> 1619,  
fol. 62 v<sup>o</sup>.

Annexe 8 – Photos actuelles du pars de Mariemont, ancienne propriété de Marie de Hongrie.



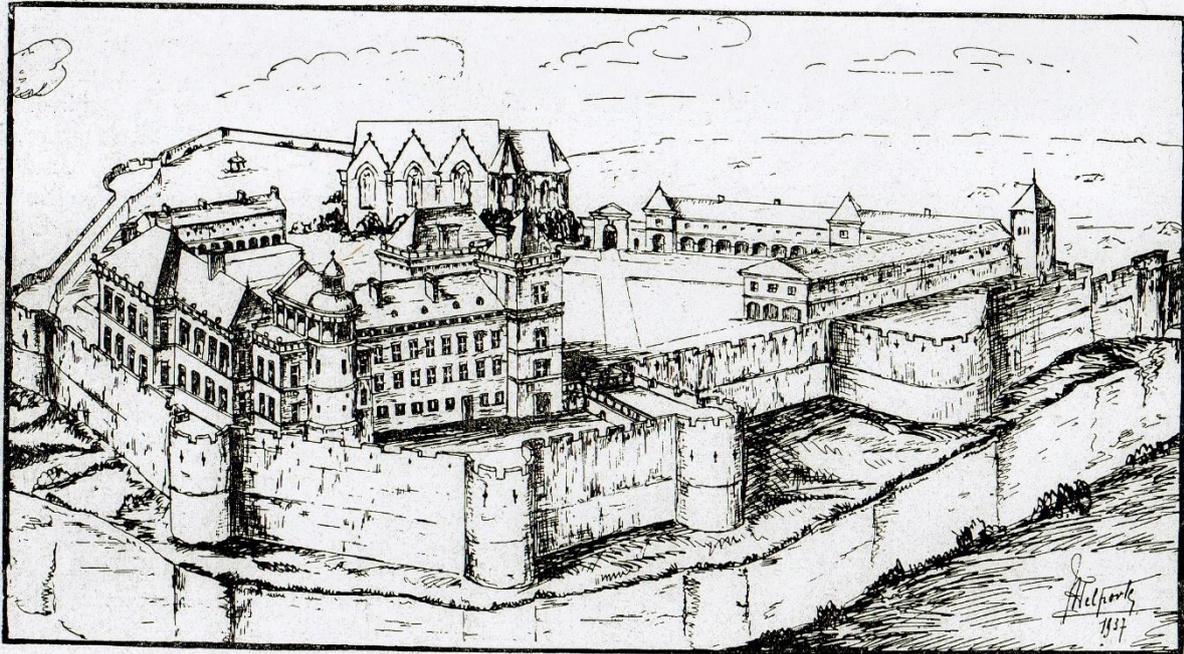
Annexe 9 – Représentation de la grande galerie du palais de Binche, la salle d'apparat, dit aux médaillons lors du bal organisé en 1549 en l'honneur de Philippe II (Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des Estampes, F. 12930-12931 pl.)



Annexe 10 – L'enlèvement des Dames le 28 août 1549 vu par Christophe Pourbaix  
(Sérigraphie éditée par l'Ordre de Marie de Hongrie pour le 450<sup>ème</sup> anniversaire des fêtes, in  
*Binche : 2000 ans d'histoire*, FRÉDÉRIC CORDIER, Jumet, ip Edition, 2000, p58).

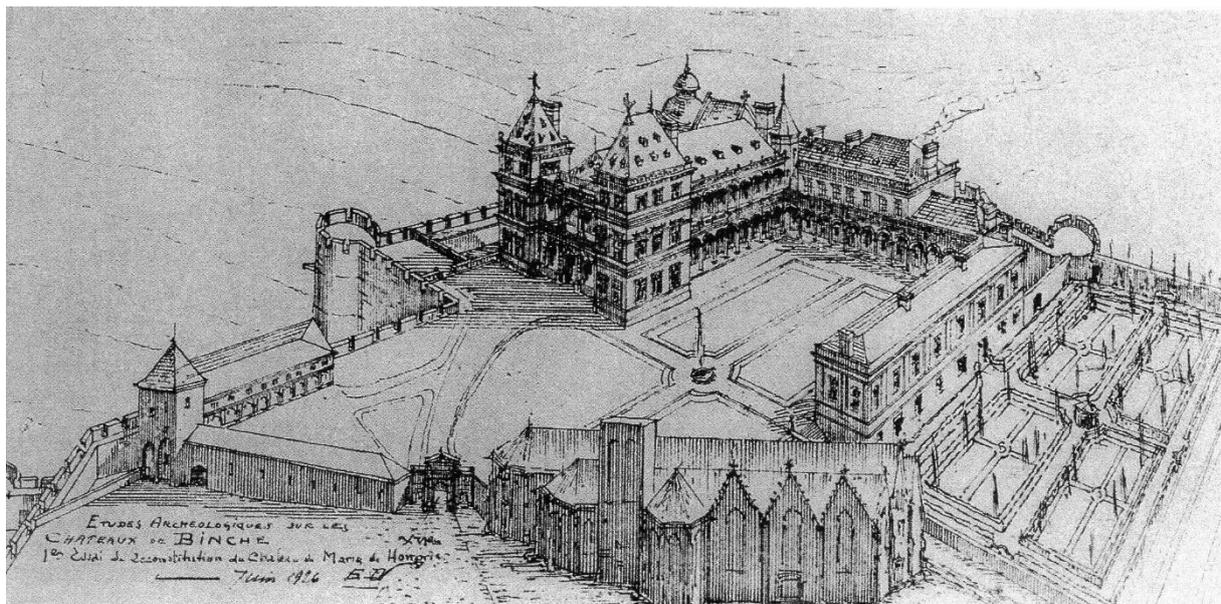


Annexe 11 - Essai de reconstitution du palais de Marie de Hongrie (Aquarelle de l'architecte E. DEVREUX, in *Binche : son histoire par les monuments*, ETIENNE PIRET, NM, p12).



Essai de reconstitution du Palais de Marie de Hongrie.

Annexe 12 – Essai de reconstruction du château au XVIème siècle (Etudes archéologiques sur le palais de Marie de Hongrie par E. DEVREUX en juin 1926, in *Binche au fil de l'Histoire*, FRÉDÉRIC ANSION, Binche, lucpire éditions, 2014, p23).



Annexe 13 – Réponse de Marie de Hongrie à Granvelle, évêque d'Arras, quant à la destruction de Binche.

Annexe 14 – Témoignage de Brantôme de la réaction de Marie de Hongrie suite à la destruction de Binche.

(THÉOPHILE LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887, p124-125).

troupes commençaient à devenir menaçants. Les Français se jetèrent encore sur Maubeuge et Bavai qu'ils incendièrent. Ce furent là les derniers actes marquants de leur course dévastatrice au travers de nos contrées<sup>1</sup>.

Mais revenons à Binche et examinons les impressions diverses et l'effet moral produits par les événements que nous venons de raconter. On sait que les actes de vandalisme commis par l'armée royale furent réprouvés par les capitaines français eux-mêmes. « Et n'en puis écrire, s'écrie Rabutin, qu'avec grand regret et compassion, voyant ainsi tuer et exterminer tant de beaux édifices<sup>2</sup>. »

Ce fut Granvelle, évêque d'Arras, qui s'empressa de faire connaître à la régente des Pays-Bas la destruction de ses châteaux de Binche et de Mariemont, ainsi que les emportements du roi de France et sa conduite peu chevaleresque.

La réponse que lui fit cette princesse, le 25 juillet, est fort curieuse et semble montrer qu'elle supporta stoïquement les effets de la vengeance personnelle de son ennemi. En voici le texte : « Je vous remercie, disait-elle à Granvelle, de la peine que vous avez prise à voir si particulièrement les ruines de « Binche et de Mariemont, et de m'avoir si particulièrement « avertie des magnanimes actes du roi de France et de ses principaux. Quant à moi, je me tiens toute glorieuse de ce qu'il « lui a plu mettre tant de colère et énormité en mon endroit « que par ce qu'il est venu à se oublier à faire offices si basses « et non dignes de sa qualité : car de tant plus connaître le « monde que suis très-humble et bonne servante de S. M<sup>e</sup> : « que m'est la plus grande gloire que saurois avoir. Car, quant « au dommage, ne estime trois prunes ; car autant m'en eut « pu advenir par feu de meschief ou autrement, et si (et certes) « ne suis femme qui mette le cœur à telles choses, pour en « avoir grand regret à les perdre, comme choses transitoires et

<sup>1</sup> PARADIN, *loc. cit.*, p. 335. — BOYVIN DU VILLARS, *Mémoires*, liv. 5.

<sup>2</sup> RABUTIN, *Mémoires*, p. 615.

« muables, de quoi l'on doit en user quant on l'a, et s'en passer quant on ne l'a pas. Voilà, sur ma foy, tout le regret que « j'en ai. » La réplique que lui fit le lendemain l'évêque d'Arras mérite également d'être rapportée : « Quant à Binche et « Mariemont, dit-il, je n'en saurois dire davantage, sinon que « je l'ai senti, comme je fais, très-fort. Et Votre Majesté le « prend prudemment tenant les choses soumises à la fortune « au point que l'on les doit tenir. Et certes, je crois que le roi « sera peu estimé par toutes gens de bon jugement de tel acte, « et que un chacun connoitra avec très-grande réputation de « Votre Majesté, que le sentiment qu'il a ne procède que de « voir qu'icelle pourvoit de sorte par delà, que cela lui empê- « che l'exploit de sa malheureuse volonté contre le pays ; mais « ce qu'il a voulu faire pour prétendre et prendre vengeance, « est chose si basse qu'elle ne devoit tomber au cœur de per- « sonne portant titre de roi<sup>3</sup>. »

Les termes de cette correspondance ne concordent pas avec les regrets et l'exaspération que Brantôme attribue à la régente. Cet auteur assure que lorsqu'elle eut appris la vengeance du roi de France, « elle tomba en telle destresse, despit ou rage qu'elle « ne s'en put de longtemps rapaiser, et en passant un jour « auprès (de ses châteaux détruits), en voulut voir la ruine, et « la regardant fort piteusement, la larme à l'œil, jura que toute « la France s'en repentiroit et se ressentiroit de ses feux et « qu'elle ne seroit jamais à son aise que ce beau Fontainebleau « dont on faisoit tant de cas ne fût mis par terre et n'y demeu- « reroit pierre sur pierre. Et de fait, elle en vomit bien sa rage « sur la pauvre Picardie qui la sentit bien, et ses flammes<sup>4</sup>. »

Cependant les membres du magistrat qui avaient repris leurs fonctions, après cette grande catastrophe, cherchèrent à ranimer le courage des habitants revenus, mais en petit nombre, dans leurs maisons en ruine. On s'assembla pour aviser aux moyens de réparer le plus promptement possible le désastre qui avait

<sup>3</sup> TH. JUSTE, *Vie de Marie de Hongrie*, pp. 111-112.

<sup>4</sup> BRANTÔME, *loc. cit.*, t. xv, pp. 312-325.

## **Bibliographie :**

### Ouvrages :

- ANSION FRÉDÉRIC, *Binche au fil de l'Histoire*, Binche, lucpère éditions, 2014.
- CAUCHIES JEAN-MARIE (dir.), GUISSSET JACQUELINE (dir.), DOPERÉ FRANS, MOUILLEBOUCHE HERVÉ, SALIGNY LAURE, *Le château : autour et alentours, XIVe-XVIe siècles : paysage, parc, jardin et domaine : actes du colloque international organisé au château fort d'Ecaussinnes-Lalaing les 18, 19 et 20 mai 2006*, Turnhout, 2008.
- CORDIER FRÉDÉRIC, *Binche : 2000 ans d'histoire*, Jumet, ip Edition, 2000.
- DARAS MICHEL, *Binche – ville musée*, Binche, éditions des « Amis de Binche » et de la « Société Archéologique de la ville de Binche », 1973.
- DE BOOM G., *Marie de Hongrie*, Bruxelles, Renaissance du livre, 1956.
- DELPORTE NORBERT, *Binche et la région à travers les âges*, Anderlues, Imprimerie J.-M. Samain, 1937.
- DERBAIX EUGÈNE, *Binche*, in *Congrès archéologique et historique de Mons*, LÉON LOSSEAU, Mons, Union des imprimeries, 1928-1930.
- DEVREUX E., *Les châteaux de Binche*, in *Congrès archéologique et historique de Mons : annales*, LÉON LOSSEAU, Mons, Union des imprimeries, 1930.
- DURIEUX GUY, *Les remparts de la ville de Binche*, Binche, ip Editions, 2005.
- GACHARD L.-P., « Notice sur la librairie de la reine Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, régente des Pays-Bas », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, t. 10, Bruxelles, La Commission, 1845.

- GLOTZ SAMUEL, *Les origines de la ville de Binche*, in *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1961.
- HOREMANS J.-M., *Le Missel de Mathias Corvin et la Renaissance en Hongrie*, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert Ier, 1993.
- HUGUET L., *Le château de Binche*, Tournai, Malo et Levasseur, 1868.
- JOURET ALAIN, REVELARD MICHEL, *Villes fortifiées en Hainaut*, Binche, Centre de pédagogie de l'histoire et de l'étude du milieu, 1990.
- LEJEUNE THÉOPHILE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, V. Wiance Nachtergaerle, 1887.
- MARQUET LÉON, GLOTZ SAMUEL, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données par Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont en août 1549*, Mons, Société des bibliophiles séant à Mons, 1991.
- PIRET ETIENNE, *Binche : son histoire par les monuments*, NM.
- T'AVAU BINCHE, *A la découverte des principales curiosités binchoises*, Binche, Cercle d'éditions « T'avau Binche », NM.
- WELLENS ROBERT, *Une relation peu connue des fêtes de Binche et Mariemont en août 1549*, in *Le livre et l'estampe*, Société royale des bibliophiles et iconophiles de Belgique, Bruxelles, 1962.

Crédit photographique :

Les photos sont de l'auteur sauf indication particulière.